
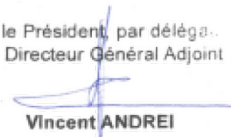


Bureau syndical du 16 mai 2017

DELIBERATION N° 2017-05-029

Demande de subvention sur les travaux de la recyclerie de LAMA

Nombre de membres 19			L'an deux mille dix-sept, le seize mai à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Xavier Poli, Vice-Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
19	10	10	
Présents : Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie. Monsieur : GIANNI Don Georges, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël et VIVONI Ange-Pierre			
Absents représentés: Absents : Madame : BATTESTINI Serena. Messieurs : TATTI François, ARMANET Guy, PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, FAGGIANELLI François, GIORGI François, HABANI Yohann et FILONI François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 24/05/2017 et de la publication de l'acte le: 24/05/2017			
			 Pour le Président, par déléga... Le Directeur Général Adjoint  Vincent ANDREI

 Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20170516-2017-05-029-DE
 Date de télétransmission : 24/05/2017
 Date de réception préfecture : 24/05/2017

Le Vice-Président expose :

Afin de répondre au développement des filières de valorisation, d'améliorer la qualité du tri des déchets et d'optimiser les transports, des travaux doivent être réalisés sur le site de la recyclerie de Lama. Les travaux concernent toutes les sujétions nécessaires pour la création de quais dédiés à la dépose des cartons issus de collecte sélective.

Le montant global estimatif des travaux est de 18 000,00 €. Le financement envisagé pour les travaux est de 60% provenant de subventions, soit un montant de 10 800,00 € et de 40% soit 7 200,00 € sur fonds propres du SYVADEC auxquels s'ajoute la T.V.A.

Il est proposé aux membres du bureau de solliciter des subventions à hauteur de 60 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
Où l'exposé de M. POLI, Vice-Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- Autorise le Président à solliciter des subventions à hauteur de 60 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Vice-Président,

Xavier POLI